

# Blizzards, pluie verglaçante et tempêtes de verglas

## Aperçu

Les blizzards, les tempêtes de verglas, les vents violents et la poudrerie peuvent se développer rapidement et menacer la vie et les biens. De violentes tempêtes se produisent fréquemment en Alberta et peuvent être imprévisibles lorsqu'elles surviennent en dehors de leur saison régulière.

## Soyez prêt

Les individus et les familles doivent être préparés de façon à pouvoir prendre soin d'eux-mêmes pendant au moins 72 heures. Les étapes suivantes vous aideront à élaborer votre plan de préparation.

- **Connaissez les risques** : Savoir quels sont les risques et dangers peut vous aider, vous et vos proches, à vous préparer aux imprévus.
- **Faites un plan** : Un plan vous aidera à composer avec le stress occasionné par une urgence ou une catastrophe.
- **Préparez une trousse** : Grâce à de simples mesures, vous pouvez mieux vous préparer à composer avec toute une série d'urgences. Assurez-vous que votre trousse comprend une radio/lampe de poche à piles ou à manivelle ou une [radio-météo](#) en cas de panne de courant.

Déterminez où votre collectivité compte publier des renseignements et des mises à jour en cas d'urgence, et assurez-vous de télécharger l'application [Alberta Emergency Alert](#) pour des alertes essentielles pouvant sauver des vies.

Lorsque les gens sont préparés au mieux de leurs capacités, les premiers intervenants, tels que la police, les pompiers et les ambulances, peuvent se concentrer davantage sur l'urgence et fournir une assistance à ceux qui en ont le plus besoin.

## Blizzards et poudrerie

Un [avertissement de blizzard](#) est émis lorsque des chutes de neige ou de la poudrerie, combinées à des vents de 40 km/h, sont prévues pendant quatre heures ou plus. La visibilité est généralement réduite à 400 m ou moins.

Un [avis de poudrerie](#) est émis lorsque de la poudrerie combinée à des vents de 30 km/h sont attendus pendant

trois heures ou plus et que la visibilité est réduite à 800 m ou moins.

## Faits sur les blizzards

- Des blizzards peuvent se produire même lorsque le ciel est dégagé.
- Dans les grands espaces ouverts, la poudrerie ou un blizzard peut rendre la visibilité nulle!

## Conseils de survie en cas de blizzard

- Si vous vivez dans une zone rurale et qu'une tempête de neige ou de la poudrerie est prévue, vous souhaitez peut-être établir une ligne directrice entre votre maison et tout autre bâtiment où vous pourriez avoir à vous rendre pendant la tempête.
- Limitez les déplacements aux heures de jour et informez quelqu'un de votre itinéraire et de votre heure d'arrivée.

**Si vous vous retrouvez coincé dans un véhicule lors d'un violent orage, restez calme! Demeurez à l'intérieur de votre véhicule, faites tourner le moteur de temps à autre et faites attention aux gaz d'échappement. Assurez-vous que le tuyau d'échappement n'est pas bloqué et laissez continuellement entrer de l'air frais.**

## Pluie verglaçante et tempêtes de verglas

La **pluie verglaçante** est de la pluie qui tombe depuis une couche d'air chaud jusqu'à une couche d'air glacial dont la température est inférieure à 0 °C; elle gèle alors au contact de toutes les surfaces ou de tous les objets qu'elle rencontre, créant ainsi une accumulation appelée « verglas ».

Une **tempête de verglas** se produit lorsque d'importantes quantités de pluie verglaçante persistent pendant plusieurs heures. Elles peuvent également inclure du vent, un brouillard glacé et des températures froides.

## Faits sur la pluie verglaçante et les tempêtes de verglas

Soyez prêt : [alberta.ca/emergency-preparedness.aspx](http://alberta.ca/emergency-preparedness.aspx)

©2021 Gouvernement de l'Alberta | Mai 2021 | Affaires municipales

Classification : Public – Français

- La pluie verglaçante peut causer des dommages en créant une lourde charge partout où la glace se forme. Pendant une tempête de verglas, les dommages causés par la pluie verglaçante peuvent être importants.
- Même une petite quantité de pluie verglaçante peut rendre la chaussée extrêmement glissante.
- La glace créée par la pluie verglaçante peut s'accumuler sur n'importe quelle surface, ce qui pose des risques de chutes et de glissades sur les trottoirs et les sentiers.
- Lors d'une tempête de verglas, les risques de pluie verglaçante peuvent encore être présents des heures, voire des jours, après que la pluie cesse de tomber.

### Conseils de survie en cas de pluie verglaçante et de tempête de verglas

- Évitez de conduire lorsque de la pluie verglaçante est prévue.
- Attendez plusieurs heures après la fin de la tempête afin que les équipes de route aient suffisamment de temps pour remédier aux mauvaises conditions routières.
- Si possible, évitez de sortir à l'extérieur. Si c'est inévitable, soyez extrêmement prudent.
  - Faites attention aux fils, aux grandes plaques de glace sur les bâtiments, aux branches d'arbres ou aux lignes électriques au-dessus de vous qui pourraient se briser ou tomber sans avertissement.
- Ne touchez jamais à une ligne électrique; vous risquez de vous électrocuter.

### Froid extrême

En Alberta, un [avertissement de froid extrême](#) est émis lorsque l'on s'attend à ce que la température de l'air atteigne -40 °C ou moins, ou lorsque l'[indice de refroidissement éolien](#) est de -40 °C ou moins.

### Faits sur le froid extrême

- Des températures aussi basses pourraient se produire tout au long des mois d'hiver, en particulier du début décembre à la fin février.
- Un froid extrême peut se produire avec d'autres conditions météorologiques, telles que des blizzards, des tempêtes de verglas ou du brouillard glacé, et présenter un risque d'hypothermie ou d'engelures.
- Le brouillard glacé peut se produire à des températures inférieures à -30 °C en raison de minuscules particules de

glace dans l'air. Le brouillard glacé se forme rapidement et peut faire en sorte que la visibilité est presque nulle.

### Conseils de survie en cas de froid extrême

- En cas de froid extrême, demeurez à l'intérieur et essayez de rester au chaud.
- Si vous devez sortir, portez des vêtements appropriés et tâchez de ne pas vous surmener.

### Préparez-vous sur le plan financier

- Parlez à un agent d'assurance de vos besoins précis.
- Connaissez les détails de votre police d'assurance. Assurez-vous que votre maison, votre véhicule, votre entreprise et vos biens sont protégés.
- Si possible, envisagez d'avoir un compte d'épargne d'urgence pour couvrir les dépenses temporaires pendant que vous n'êtes pas chez vous.
- Si vous le pouvez, gardez de l'argent d'urgence à portée de main au cas où les services bancaires ne seraient pas disponibles.
- Si vous devez évacuer les lieux, conservez tous les reçus pour les dépenses supplémentaires que vous engagez.
- Préparez une [liste détaillée](#) de tous vos biens.
- Prenez connaissance des [sept étapes](#) à suivre pour faire une réclamation d'assurance habitation.

Le Bureau d'assurance du Canada est prêt à répondre à vos questions. Communiquez avec lui par courriel à l'adresse [askibcwest@ibc.ca](mailto:askibcwest@ibc.ca) ou par téléphone en composant le 1-844-227-5422. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la préparation liée à l'assurance, visitez le site Web [ibc.ca](http://ibc.ca).

### Pour en savoir davantage

Lisez nos autres fiches sur ce qui suit :

- Temps violent
- Tornades
- Orages, éclairs et grêle

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la préparation, visitez le site Web [Alberta.ca](http://Alberta.ca) ou le site Web d'[Environnement et Changement climatique Canada](#).

Soyez prêt : [alberta.ca/emergency-preparedness.aspx](http://alberta.ca/emergency-preparedness.aspx)

©2021 Gouvernement de l'Alberta | Mai 2021 | Affaires municipales

Classification : Public – Français

